



**ROYAUME DU MAROC**

**DÉCLARATION PRONONCÉE PAR S. E. M. ABDELOUAHAB BELLOUKI,  
AMBASSADEUR ET REPRÉSENTANT PERMANENT DU ROYAUME DU MAROC  
AUPRÈS DE L'OIAC, À LA VINGT-SIXIÈME SESSION  
DE LA CONFÉRENCE DES ÉTATS PARTIES  
(29 NOVEMBRE-03 DÉCEMBRE 2021)**

**Monsieur le Président,  
Monsieur le Directeur général,  
Excellences,  
Chers Collègues,**

Permettez-moi tout d'abord de féliciter vivement S. E. M. Bård Ivar Svendsen, Ambassadeur et Représentant Permanent de la Norvège, pour son élection bien méritée à la présidence de la vingt-sixième session de la Conférence des États parties et lui exprimer le plein soutien de la délégation marocaine. Je suis convaincu que les travaux de cette session connaîtront une conclusion fructueuse grâce à vos compétences avérées et vos qualités professionnelles. Je tiens également à féliciter vivement votre distingué prédécesseur S. E. M. José Antonio Zabalgaitia Trejo, Ambassadeur et Représentant Permanent du Mexique, pour ses efforts remarquables et sa brillante présidence de la 25<sup>ème</sup> session de cette auguste Conférence.

Je souhaite aussi exprimer toute ma reconnaissance au Directeur général de l'Organisation, M. l'Ambassadeur Fernando Arias, pour son rapport pertinent et instructif. Je saisis cette occasion pour saluer le professionnalisme et le dévouement de l'ensemble des membres du Secrétariat technique.

Au nom de la délégation marocaine, je voudrais exprimer le plein soutien à la nomination du Directeur général, M. Fernando Arias, pour un second mandat, et se féliciter de son engagement constant et sans faille pour la mise en œuvre des nobles objectifs de notre Organisation, et ce, en dépit de l'impact mondial de la pandémie de la COVID-19.

Par ailleurs, ma délégation s'associe pleinement à la déclaration du Groupe des États d'Afrique, prononcée par S. E. M. Vusimuzi Philemon Madonsela, Ambassadeur et Représentant Permanent de l'Afrique du Sud, et à celle du Mouvement des Pays non alignés et de la Chine, prononcée par S. E. M. Fikrat Akhundov, Ambassadeur et Représentant Permanent de la République d'Azerbaïdjan.

**Monsieur le Président,**

Fidèle à sa position de principe d'attachement fort et entier aux objectifs de désarmement, de non prolifération et de lutte contre les armes de destruction massive, le Royaume du Maroc réaffirme son soutien sans faille aux nobles objectifs de la Convention sur l'Interdiction des Armes Chimiques.

Le Royaume du Maroc réitère, une fois encore, dans les termes les plus fermes, sa condamnation catégorique de l'emploi d'armes chimiques par quiconque, où que ce soit, en toute circonstance et pour n'importe quelle raison. L'utilisation d'armes chimiques est une violation grave des dispositions de la Convention. Les États parties se doivent d'agir de concert

en vue de renforcer cet instrument juridique vital, qui a permis l'élimination de toute une catégorie d'armes de destruction massive. De même, toutes les parties prenantes sont appelés à œuvrer inlassablement au renforcement de la Convention et à consolider davantage le rôle de notre Organisation pour l'avènement d'un monde exempt d'armes chimiques.

Ma délégation, se référant aux derniers rapports communiqués par le Directeur général et par l'Équipe d'évaluation des déclarations, note favorablement la destruction vérifiée et complète des installations de fabrication d'armes chimiques déclarées par la République arabe syrienne. Mon pays encourage la continuation d'un dialogue constructif entre cet État Partie et le Secrétariat, pour la mise en œuvre optimale des dispositions de la Convention et des décisions pertinentes à ce sujet, ainsi qu'en vue de résoudre toutes les questions qui demeurent toujours sans réponse.

**Monsieur le Président,**

Engagé pour une mise en œuvre équilibrée et optimale de la Convention, le Maroc réitère son appel au renforcement des capacités des États parties, en particulier ceux en développement, et ce, afin de contribuer de manière efficace à la lutte contre la prolifération de la menace chimique dans le monde et de s'acquitter pleinement de leurs obligations au titre de la CIAC.

A ce titre, ma délégation salue chaleureusement l'engagement du Directeur général en faveur du Continent africain. La pertinence des activités mises en place dans le cadre du Programme de renforcement de la coopération avec l'Afrique (Programme pour l'Afrique) est à la base de son succès. Je tiens à saluer la manière dont le Secrétariat technique s'est adapté à cette pandémie en proposant des formations alternatives à distance en vue de maintenir les objectifs définis pour la 5<sup>ème</sup> phase du Programme.

À cet égard, le Maroc se félicite de la tenue en ligne de la quatrième réunion de coordination du Comité directeur du Programme pour l'Afrique avec la participation du Directeur général et des pays qui accompagnent et soutiennent ce Programme. En exprimant la reconnaissance aux pays qui apportent une contribution financière à ce Programme, ma délégation estime que sa pérennité dépend essentiellement d'un mode de financement plus stable assuré par le budget ordinaire.

Dans ce cadre, et en vue de promouvoir et rationaliser la mise en œuvre des activités de formation, ma délégation souligne la nécessité d'une mise en œuvre intégrale des programmes de renforcement des capacités, selon les rubriques budgétaires qui y sont consacrées chaque année.

En outre, mon pays réitère son engagement et sa détermination en vue de continuer sa coordination et sa coopération avec le Secrétariat pour une meilleure mise en œuvre des dispositions de la Convention dans notre Continent. Il est à souligner dans ce sens que le renforcement de la coordination et la concertation entre toutes les parties prenantes est à même d'optimiser la mise en œuvre de la Convention en Afrique.

À cet effet, le Maroc souligne que le renforcement des capacités nationales en Afrique passe principalement par la mise en avant d'une coopération Sud-Sud, active et agissante, qui tienne compte des réalités spécifiques de chaque État Partie et de chaque sous-région. L'initiation de programmes de formation et d'échange d'expertise, principalement en matière de prévention et de protection contre les armes chimiques, s'avère pertinente pour notre Continent. A ce titre, la délégation marocaine note avec satisfaction les projets de renforcement des capacités analytiques des laboratoires en Afrique et en Amérique Latine, permettant l'amélioration des capacités de réaction des États parties en cas d'incident chimique ou d'attaque terroriste.

Dans ce contexte, mon pays continue ses efforts pour la promotion de la collaboration entre les Etats parties africains. Suite à la coopération établie entre les autorités nationales marocaine et togolaise en 2018/2019 dans le cadre du programme de partenariat/mentorat, le Maroc se félicite du lancement, cette année, du même projet avec la Mauritanie. Dans ce cadre, les représentants marocains et mauritaniens auront l'occasion d'échanger des visites de terrain au cours desquelles les experts respectifs partageront leurs expériences et expertise sur les aspects pratiques liés à la mise en œuvre de la Convention.

En vue de contribuer aux efforts de lutte contre les menaces chimiques en Afrique, le Centre régional marocain de formation pour l'Afrique du Nord et du Sahel, a organisé, conjointement avec l'OIAC, du 7 au 10 décembre 2020, un cours de base en ligne dans le cadre de l'Article X de la Convention, et ce, en vue de soutenir les États parties de la région à renforcer leurs capacités à faire face aux incidents chimiques. Ce cours a permis d'améliorer les compétences des experts africains en matière de gestion des urgences impliquant des armes chimiques et des produits chimiques industriels toxiques. De plus, à la suite de cette formation, un cours de base, en présentiel, est programmé prochainement au profit des experts africains de la sous-région.

Conscient de la menace que constitue l'armement chimique pour la paix et la sécurité internationales, le Maroc appui les actions de nature à renforcer les capacités des Etats parties à lutter contre la réémergence des armes chimiques. Dans ce cadre, mon pays, en conformité avec les dispositions pertinentes de la Convention et de la résolution 1540 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, a adopté, en décembre 2020, un cadre juridique (loi n° 42-05) lui permettant la mise en place d'un mécanisme national de contrôle des exportations et des importations des biens à double usage, visant à prévenir la prolifération des armes nucléaires, chimiques ou biologiques ou de leurs vecteurs.

En outre, dans le cadre de l'accomplissement de ses obligations au titre de la Convention (CIAC), le Conseil des Ministres de mon pays a approuvé, le 28 juin 2021, la loi modifiant et complétant la législation nationale (loi n° 36-09) relative à l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et leur destruction. Conformément aux décisions de la 24<sup>ème</sup> Conférence des États parties C-24/DEC.4 et C-24/DEC.5 (Novembre 2019), la nouvelle loi adoptée vise l'actualisation du tableau 1 annexé à ladite loi, à travers l'ajout d'une série de produits chimiques, et prévoit également un mécanisme flexible de révision des tableaux annexés à cette Convention.

Dans ce cadre, le Maroc exprime son plein appui au projet de l'OIAC pour la mise en place d'un Centre de recherche en chimie et en technologie (ChemTech) et se réjouit de son état d'avancement. La cérémonie de pose de la première pierre, tenue en septembre 2021, marque en effet une étape décisive pour la concrétisation de ce projet phare. Il convient de souligner la nécessité de s'adapter aux besoins grandissants en matière de formation des experts et le renforcement des différentes institutions des États parties impliquées dans la mise œuvre de la Convention. Ce future Centre dotera notre Organisation d'une infrastructure moderne et adaptée aux besoins spécifiques pour relever les défis actuels liés à la mise en œuvre de la Convention. Le financement stable du Centre ChemTech par le budget ordinaire illustrera l'engagement commun des États membres en vue de permettre la réalisation de manière efficace des objectifs de l'Organisation.

Par ailleurs, ma délégation souligne l'importance du travail accompli par le Comité Consultatif pour l'éducation et la sensibilisation. Les diverses méthodes préconisées par le Comité, comme celle de « l'apprentissage actif », constituent des pistes prometteuses, en vue d'une meilleure appropriation de la Convention, par toutes les parties prenantes. Conscient de l'importance des activités d'éducation et de sensibilisation, mon pays a organisé plusieurs ateliers, colloques et

formations visant le renforcement de la sécurité et la sûreté chimiques et biologiques au profit d'académiciens, chercheurs de différentes disciplines, étudiants universitaires et représentants de la société civile.

**Monsieur le Président,**

La menace du terrorisme chimique demeure une sérieuse préoccupation qui interpelle les Etats parties. L'emploi par les acteurs non étatiques d'agents chimiques en tant qu'arme est un risque désormais réel, comme en témoignent les rapports pertinents de l'OIAC. Avec l'accompagnement du Secrétariat, les États parties, particulièrement en Afrique, doivent se doter des capacités nécessaires, afin de contrecarrer cette menace alarmante. Ces risques terroristes sont de nature à poser un vrai danger non seulement pour les zones de conflit, mais également pour la paix et la sécurité internationales.

Dans un contexte où la menace extrémiste reste présente sous divers aspects, mon pays salue les efforts pertinents et les activités menées dans le cadre du Groupe de travail à composition non limitée sur le terrorisme, présidé par S. E. M. Vusimuzi Madonsela, Ambassadeur et Représentant Permanent de l'Afrique du Sud, ainsi que les contributions précédemment accomplies par le Sous-Groupe de travail sur les acteurs non étatiques.

À ce titre, ma délégation salue la mise en place, dans le cadre du Programme pour l'Afrique, d'une structure (Comité directeur) et d'activités visant l'amélioration de la coordination entre les parties prenantes et la consolidation des capacités techniques de détection des matières chimiques, notamment pour contrecarrer les risques du terrorisme chimique et neutraliser les modes opératoires des acteurs non étatiques. De même, des formations adaptées en matière de décontamination, de reconnaissance mobile embarquée, de prélèvement d'échantillons et d'analyse chimique, restent nécessaires et méritent une attention particulière.

S'agissant des questions de gouvernance organisationnelle de l'OIAC, ma délégation se félicite du travail accompli par les co-facilitateurs, S. E. M<sup>me</sup> Laura Dupuy Lasserre, Ambassadrice et Représentante Permanente de l'Uruguay, et S. E. M. Matthew Neuhaus, Ambassadeur et Représentant Permanent de l'Australie, et soutient en outre toute proposition de nature à renforcer la mise en œuvre de la Convention et à préserver l'unité et le caractère technique de l'Organisation.

En conclusion, il me plaît de constater que, sous la direction du Directeur général, la destruction totale et complète des stocks mondiaux d'armes chimiques déclarés s'achemine vers sa fin. La destruction prochaine de cette catégorie d'arme chimique marquera un jalon historique dans le processus d'élimination des armes de destruction massive. En vue de consolider ces acquis, les Etats parties sont appelés à privilégier l'inclusivité et à faire prévaloir le dialogue et le compromis, à même de consacrer l'unité et l'efficacité de notre Organisation pour la réalisation des objectifs de la Convention, dont l'universalité doit toujours demeurer une priorité absolue.

Je vous remercie de votre aimable attention.

Je souhaite que cette déclaration soit considérée comme un document officiel de la présente session de la Conférence.

- - - 0 - - -